

L'ECHO DE CANTAREL

La Gazette

FESTIVITÉS À VENIR ...

• **JUIN** - Le club de l'Arboussède reprendra ses activités en septembre après un voyage organisé courant juin. En octobre repas de fin d'année.
Nicole Pailhès 04 66 77 88 22

• **20, 21 et 22 JUIN** - Les compagnons de la nuit organisent un week-end festif, toros, apéritif, bal...

Samedi 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique, une scène ouverte sera mise à la disposition des artistes musiciens, chanteurs pour nous faire découvrir leurs talents. Pensez à vous inscrire en mairie.

• **28 JUIN** - Fête des écoles à Vic-le-Fesq. Kermesse à partir de 14 h 30 suivie du spectacle, d'un apéritif et d'une paella. Renseignements auprès de Sandrine Serret : 06 83 86 31 11

• **Fête du 14 JUILLET** - À cette occasion toute l'équipe municipale est heureuse de vous convier à un apéritif à partir de 18h30 au foyer.

• **2 Août** - L'association la Muscardière, organise un repas chantant animé par Gérard Cazorla.

*Inscriptions auprès de Francine Haudiquet
06 86 46 58 46*

COMMÉMORATION

DU 8 MAI 2014



Pour la première fois, en tant que Maire que Sonia Aubry a célébré la cérémonie de la commémoration du 8 mai 1945. C'est auprès de Camille, Sacha et Thierry qu'elle a rendu hommage aux soldats, laissant ensuite la parole aux enfants qui ont lu un poème de Robert Desnos.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS AU FOYER

MARDI **Bibliothèque** - 17h00 / 18h30

MARDI **Cours de taekwondo** - 18h30 / 20h pour les enfants
- 20h00 / 21h30 pour les adultes
Contact : Mimoun 06 28 62 16 23

JEUDI **YOGA**
18h30 / 20h30
Contact : Esthel 06 85 58 14 45



UN POINT SUR LES FINANCES . . .

Pour l'élaboration du budget 2014, la nouvelle équipe municipale débute son mandat avec les résultats de clôture de l'exercice 2013 suivant :

- Déficit d'investissement : 11 752,10 Euros
- Excédent de fonctionnement : 241 484,59 Euros
- Excédent global : 229 732,49 Euros

Le budget 2014 s'équilibre de la façon suivante :

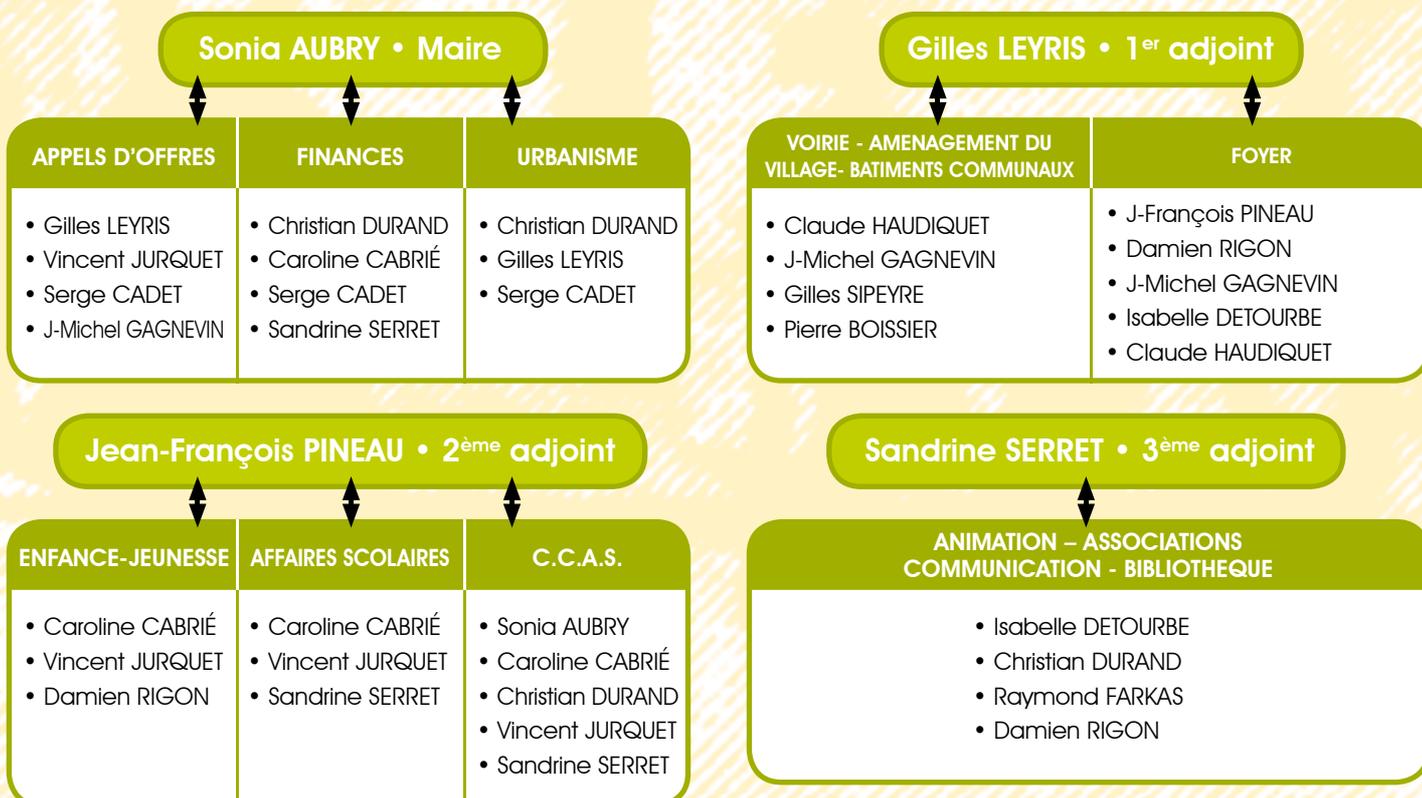
- Dépenses et recettes d'investissement : 288 334 Euros
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 480 004 Euros

Comme annoncé lors de campagne pour l'élection municipale, les dépenses d'investissements seront engagées au fur et à mesure du mandat, en fonction de nos possibilités ceci afin de ne pas mettre en péril les finances de la commune et garder des taux d'impositions raisonnables.

Taux d'imposition des taxes locales (inchangés par rapport à 2013) :

- Taxe d'habitation : 9,84%
- Taxe foncière bâti: 13,74%
- Taxe foncière non bâti :... 38,89%

LES COMMISSIONS MUNICIPALES A QUI S'ADRESSER ?



Travaux...

TRAVAUX DES BERGES DE CANTAREL ET DU PUIITS

Par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, les chantiers d'insertions Calade sont intervenus à Cantarel afin d'effectuer un débroussaillage des berges et la mise en sécurité du puits.



TRAVAUX ET GRAFF DE LA PILE

Suite à une demande de la mairie, le centre d'animation de Sommières a organisé un stage de graff pour l'abri bus. Nos adolescents se sont approprié ce lieu et de futurs artistes sont peut-être nés ! A la suite, les chantiers d'insertion Calade ont procédé au nettoyage et à la peinture extérieurs.



DES NOUVELLES DES JARDINS DE NINI

Le Printemps est bien là !

C'est dans la bonne humeur que nos amis jardiniers ont repris leurs bêche, binette, brouette et autres outils pour démarrer cette nouvelle saison.

L'acquisition d'une serre permet de semer sur place.

Salades, haricots et cucurbitacées n'ont qu'à bien se tenir !



PREVENONS LE FEU !!!

Pourquoi débroussailler ?

Une obligation légale - Vous êtes propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti dans le Gard ? Alors vous êtes concerné par le débroussaillage. Même s'il ne peut pas éviter le départ du feu, le débroussaillage est un facteur qui limite la propagation du feu. Les dispositions sont définies par la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2006-131-4 du 11 mai 2006 relatif à la prévention des incendies de forêt.

Un devoir en matière de protection et de sécurité - Débroussailler c'est :

- Garantir une plus grande sécurité des biens et des personnes
- Limiter la propagation d'un éventuel incendie
- Protéger la nature
- Favoriser le travail des sapeurs-pompiers

Comment débroussailler ?

Il s'agit de réduire la densité de la végétation au sol et aérienne en éliminant les broussailles, les arbres morts, dépérissants ou dominés et les rémanents de coupe.

- En réalisant des éclaircies pour diminuer la densité des arbres et mettre à distance les cimes.
- En élaguant les arbres conservés :
1.1 Sur 2 m si leur hauteur totale est supérieure ou égale à 6 mètres.
2.2 Sur 1/3 si leur hauteur totale est inférieure ou égale à 6m.

Un débroussaillage efficace permet de limiter la propagation du feu et de diminuer son intensité.

Où débroussailler ?

Autour de votre maison pour créer une zone-tampon.

Votre terrain est situé à une distance inférieure à 200 mètres d'une zone sensible : bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

- Vous devez respecter les modalités de débroussaillage réglementées par arrêté préfectoral consultable dans votre mairie ou sur le site www.gard.pref.gouv.fr

Selon la zone dans laquelle est situé votre terrain, les obligations suivantes s'appliquent : **en zone urbaine, le propriétaire du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle.**

VIVRE ENSEMBLE

... RAPPELS CONCERNANT LA PROPRETÉ DES RUES, LA DIVAGATION ET LA PROMENADE DES CHIENS.

Nous déplorons, encore trop souvent, les conséquences indésirables et la gêne pouvant être occasionnée par la divagation d'animaux de compagnie dans le village (*déjections, chiens errant librement qui peuvent être agressifs...*) Pour des raisons de propreté des rues ainsi que de tranquillité et de sécurité de tous les habitants dans la commune nous remercions les propriétaires d'animaux

- d'exercer toute leur vigilance pour ne pas laisser divaguer leurs animaux non accompagnés dans l'espace public.
- de veiller à ce que les rues et trottoirs ne soient pas souillés par les déjections de leurs chiens.

Merci à chacun de faire ce petit effort pour la bonne qualité de vie de tous.

RAPPEL

ÉCOLE • L'inscription de vos enfants pour l'année scolaire 2014 - 2015 est à effectuer en mairie au plus tôt. Munissez-vous de votre livret de famille, d'une copie des vaccinations à jour et d'un justificatif de domicile.

LISTES ÉLECTORALES • L'inscription sur les listes électorales est à effectuer en mairie avec un justificatif de domicile et d'identité.

PONT DU GARD • La carte du Pont du Gard est valable 3 ans.

ÉPICERIE RURALE...



- **Lundi** 8h30 / 12h
- **Mardi** Fermé
- **Mercredi** 9h30 / 12h
- **Jeudi** 8h30 / 12h
- **Vendredi** 8h30 / 12h
- **Samedi** 8h30 / 12h
- **Dimanche** 8h30 / 12h



Informations Mairie

ATTENTION À PARTIR DE JUILLET 2014, NOUVEAUX HORAIRES ACCUEIL MAIRIE :

Lundide 16h à 18h
 Mardi.....de 10h à 12h
 Mercredi.....de 9h à 12h
 Jeudi.....de 14h à 18h
 Vendredide 14 à 18h
 Tél. : **04 66 77 81 74**
 Fax : **09 66 44 78 64**
mairie-cannesclairan@orange.fr

PERMANENCES DES ÉLUS

Sonia AUBRY
 Lundi 8h à 12h et 14h à 18h
 Mardi - Jeudi 14h à 18h

Gilles LEYRIS
 Vendredi 14h à 17h30

Jean-François PINEAU
 Jeudi 15h à 18h

Sandrine SERRET
 Mercredi 9h à 12h

DÉFIBRILLATEUR

Aubry Sonia06 74 55 76 47
Leyris Gilles06 11 35 74 21
Pineau J.F06 87 52 83 08
Serret Sandrine ...06 83 86 31 11

Les courriers recommandés et colis sont désormais à retirer à l'Épicerie de Vic le Fesq.

Le matin de 8 h à 12 h 30.
L'après midi de 16 h 45 à 19 h 15
sauf le mercredi a.m.
Fermé le dimanche.